Les conditions qui méritent le plus d’être respectées sont celles par lesquelles vous rendez licite le rapport intime.

'Ouqbah ibn 'Âmir (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Les conditions qui méritent le plus d’être respectées sont celles par lesquelles vous rendez licite le rapport intime. "
[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) explique que les conditions qui sont les plus en droit d'être respectées sont celles par la cause desquelles jouir de la femme devient licite. Ce sont les conditions permises que l'épouse demande dans le contrat de mariage.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/6021